



VILLE DE BOISSY

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Qu'est-ce que le Conseil  
Municipal des Jeunes ?

Lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des jeunes sur la vie de la commune. Il leur permet d'apprendre à être citoyens, d'y agir et, de ce fait, d'être initié à une éducation à la démocratie.

C'est une institution exerçant un pouvoir de consultation et une instance élue conformément à la démocratie.



## CONTACT ET COORDONNÉES

Damien PIGNON  
Animateur du Conseil Municipal des  
Jeunes  
téléphone: 01 45 10 61 82  
téléphone: 06 03 85 19 98  
damien.pignon@ville-boissy.fr



[www.ville-boissy.fr](http://www.ville-boissy.fr)

## EXEMPLE DE PROJET

Tournoi sportif et vente de gâteaux solidaires, organisation de séjours citoyens à travers l'Europe, Mise en place d'évènements pour les habitants (fêtes, rencontres culturelles et intergénérationnelles, bal de fin d'année, découverte de talents, etc.)



## QU'EST-CE QU'UN CONSEILLER(E)

- ▶ Le conseiller est élu pour un mandat de 2 ans.
- ▶ Un citoyen engagé.
- ▶ Un jeune élaborant des projets dans l'intérêt de l'ensemble des habitants de la ville.
- ▶ Une personne invitée à donner son avis sur la vie locale, à participer à la conception et la réalisation de projets qui peuvent avoir des effets sur le terrain communal.



TU VEUX REJOINDRE  
L'ÉQUIPE ?



Contacte-moi au  
06.03.85.19.98